

Il existe des services d'aide, de conseil et d'informations sur la circoncision féminine dans tous les États et territoires. Voir ci-dessous les coordonnées de votre fournisseur de service le plus proche.

Northern Territory
Kirsten Thompson
Nurse (*Infirmière*)
Family Planning & Welfare
T: 08 8948 0144
kirsten.thompson@fpwnt.com.au

Queensland
Odette Tewfik
Multicultural Women's Health
(*Coordinateur de projet multiculturel pour la santé de la femme*)
Project Coordinator
True
T: 07 3250 0250
odette.tewfik@true.org.au

New South Wales
Linda George
Senior Health Education Officer
(*Chargé d'éducation pour la santé*)
NSW Education Program on FGM
T: 02 9840 3910
linda.george@health.nsw.gov.au

Western Australia
Carol Kaplanian
FGM & FDV Research Project Officer
(*Chargé de projet*)
Women and Newborn Health Service
T: 08 9340 1557
carol.kaplania@health.wa.gov.au

South Australia
Kim Voss
Social Worker
(*Assistante sociale*)
Women's Health Central
T: 08 8444 0700
kim.voss@health.sa.gov.au

Tasmania
Xavier Lane-Mullins
Community Development Worker
(*Travailleur social pour le développement de la communauté*)
T: 03 6235 6001
xlanemullins@redcross.org.au

Victoria
Medina Idriess
FARREP Worker
(*Travailleur social FARREP*)
Royal Women's Hospital
T: 03 8345 3058
Farrep.program@thewomens.org.au

ACT
Esther Lam
CALD Liaison Nurse
(*Infirmière de liaison CALD*)
ACT Health
T: 02 6205 1078
esther.lam@act.gov.au

Le projet NEFTA est dirigé par le Centre multiculturel pour la santé de la femme et est financé par le Gouvernement du Commonwealth. Pour en savoir plus, consultez www.NEFTA.com.au ou suivez-nous sur Twitter @EndFGM_NEFTA.

Dernière mise à jour : Juillet 2016

French



La circoncision féminine

La circoncision féminine est une pratique culturelle traditionnelle. Il s'agit d'une incision volontaire ou de la modification des organes génitaux féminins externes. Elle est parfois appelée excision ou mutilation génitale féminine.

Elle n'a aucun bénéfice connu pour la santé d'une femme ou d'une fille et peut avoir des conséquences sur leur santé sexuelle et reproductive.

Pour contrôler et protéger notre propre corps, nous avons tous besoin d'être traités avec dignité et respect. C'est le droit de toute personne en tant qu'être humain. Il existe des services d'aide, de conseil et d'informations sur la circoncision féminine dans tous les États et territoires.

Problèmes de santé

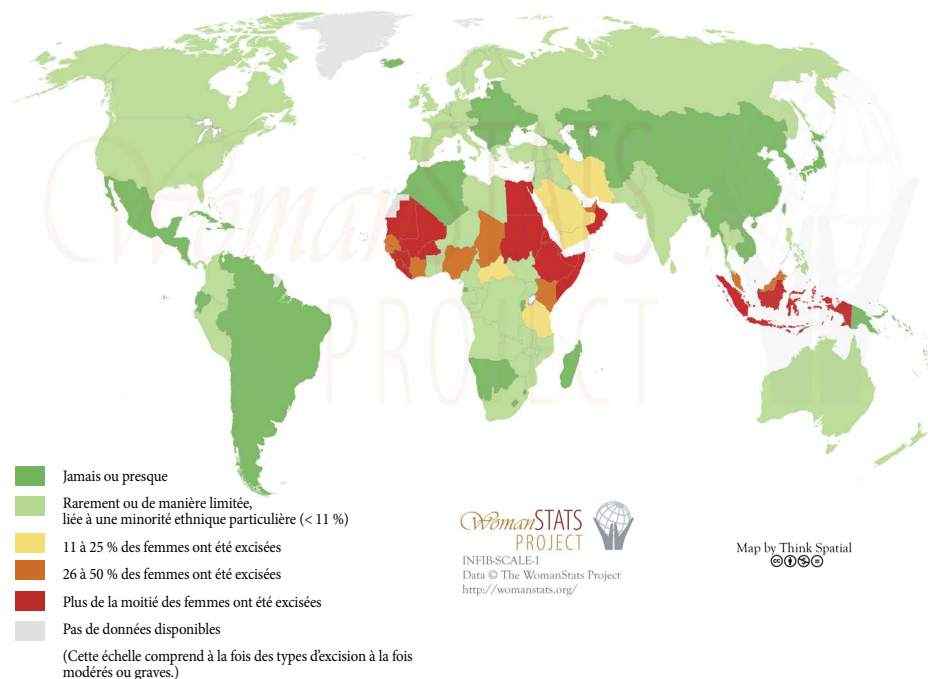
La circoncision féminine a des complications immédiates et ultérieures, y compris :

- Douleur grave
- Fièvre
- Lésion cicatricielle
- Névrome (une enflure ou tumeur du tissu nerveux)
- Infections de la vessie et urinaires
- Douleur lors de l'urination
- Douleur lors des règles ou des rapports sexuels
- Infections de l'appareil urinaire
- Problèmes lors de l'accouchement, tel que le déchirement du périnée en raison du rétrécissement de l'ouverture vaginale et de lésions cicatricielles
- Décès

Droits de la personne

La circoncision féminine est considérée internationalement comme une violation des droits de la fille et de la femme.

Où pratique-t-on la circoncision féminine ?



A peu près 200 millions de femmes et de filles dans le monde seraient circoncises. Cette pratique existe dans des communautés et certains groupes ethniques d'Afrique, du Moyen Orient, d'Asie et d'Amérique du Sud, y compris les pays suivants :

Bénin	Égypte	Libéria	Somalie
Burkina Faso	Érythrée	Malaisie	Sri Lanka
Cameroun	Éthiopie	Mali	État de Palestine et Israël
République centrafricaine	Gambie	Mauritanie	Soudan
Tchad	Ghana	Niger	Tanzanie
Colombie	Guinée	Nigéria	Togo
Côte d'Ivoire	Guinée-Bissau	Oman	Ouganda
République démocratique du Congo	Inde	Pakistan	Émirats arabes unis
Djibouti	Indonésie	Pérou	Yémen
Équateur	Iran	Sénégal	Zambie
	Iraq	Sierra-Léone	
	Kenya	Singapour	

L'origine de la circoncision féminine est inconnue et n'a aucune signification d'un point de vue religieux. Il existe différents types de circoncision féminine suivant les communautés et groupes ethniques. Des pays dans le monde entier sont en train d'abandonner et de rendre illégale cette pratique. Il est important de pouvoir discuter et de parler de nos pratiques culturelles. Nous aimons notre culture mais nous pouvons abandonner des pratiques qui causent du mal.

4 types de circoncision féminine

Type 1 ou Sounna est l'ablation partielle ou totale du clitoris (une petite partie sensible des organes génitaux féminins) ou du capuchon du clitoris (un pli de peau qui entoure le clitoris)

Type 2 ou Sounna est l'ablation partielle ou totale du clitoris et des petites lèvres (les lèvres internes qui recouvrent la vulve) avec ou sans ablation des grandes lèvres (les grands plis de peau qui recouvrent la zone génitale féminine).

Type 3 ou infibulation (pharaonique) est l'ablation partielle ou totale des petites et grandes lèvres avec leur suture au travers du vagin, laissant une petite ouverture pour l'écoulement de l'urine et des règles. Cette procédure de Type 3 peut se produire avec ou sans l'ablation du clitoris.

Type 4 ou Sounna comprend toutes les autres procédures sur la zone génitale féminine pour des raisons non médicales, y compris : la ponction, le percement, l'incision, le prélèvement, l'élongation, la cautérisation des organes génitaux.

On estime que 10% des femmes circoncises dans le monde ont subi un type 3 ou infibulation. Les femmes qui ont subi l'infibulation peuvent parler à leur médecin traitant ou hospitalier pour les aider à ouvrir leur circoncision. Bien que parfois non graves, les circoncisions de types 1, 2 ou 4 peuvent néanmoins avoir des conséquences sur la santé et le bien-être de la personne.

La circoncision féminine est illégale en Australie.

Il est illégal :

- De retirer ou exciser toute partie de la zone génitale féminine
- De suturer ou recoudre la zone génitale
- De rétrécir l'ouverture vaginale
- De couper ou piquer le clitoris
- D'endommager ou de blesser la zone génitale féminine.

pour y être excisée

- D'apporter son soutien à toute personne dans le but d'emmener une personne à l'étranger pour y être excisée.

Les actes suivants enfreignent la loi :

- L'exécution de la procédure de circoncision
- Le soutien apporté à toute personne exécutant une procédure de circoncision
- La recherche d'une personne pour l'exécution d'une procédure de circoncision.

La loi interdit toute personne:

- D'exciser une femme ou une fille
- D'emmener une personne à l'étranger

La circoncision féminine est punissable d'une peine d'emprisonnement qui peut aller jusqu'à 21 ans.